



Confronté à des difficultés juridiques avec une administration,
vous ne savez pas à qui vous adresser :

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit 63 et
le Tribunal Administratif
vous offrent un service d'information juridique :

UNE CONSULTATION GRATUITE AVEC UN AVOCAT

Point d'Accès au Droit (P.A.D.)
sur rendez-vous uniquement

au ☎ 04.43.14.61.00



Tribunal Administratif
6 cours Sablon

63000 CLERMONT-FERRAND

